

15 mai ▶ 15 décembre\*

\*avec interruption au mois d'août

// Novembre 2013 • N°71

# CAHIER D'ACTEURS

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.



## CEDRA

Octobre 1993, le député Bataille est en Haute-Marne (en Meuse ensuite) pour présenter son « laboratoire de recherche souterrain ». Peu après, le Conseil général ayant accepté le dit « labo », des citoyens sensibilisés étudient le dossier, s'informent auprès de personnes concernées auparavant ailleurs (1987-1990), organisent des réunions publiques d'information... pour déboucher sur la création du CEDRA, en février 1994. Depuis, le Collectif a multiplié les découvertes ainsi que les interventions et témoignages auprès d'innombrables milieux, tandis qu'il se voit régulièrement renforcé par des citoyen(ne)s et d'élu(e)s de toutes professions : médicales et para, agricoles, de l'enseignement, artistiques, scientifiques, etc.

### contact //

**Adresse :** BP 17 - 52101 SAINT-DIZIER Cedex - France

**Tél. :** (33) 03 25 04 91 41

**Port. :** (33) 06 66 959 777

**Site internet :**

[cedra.org/orange.fr](http://cedra.org/orange.fr)

[facebook](https://www.facebook.com/cedra.org)

[www.cigeoout.com](http://www.cigeoout.com)

[www.villesurterre.org](http://www.villesurterre.org)

[www.stopbure.com](http://www.stopbure.com)

<http://pandor.at/>

[www.burestop.eu](http://www.burestop.eu)

## « CELUI QUI N'A PAS MÉMOIRE DU PASSÉ EST CONDAMNÉ »

Les décisions concernant les déchets nucléaires sont proches, très proches, et vont influencer considérablement notre devenir à tous et toutes. Ces décisions seront le fruit des années passées. Se souvient-on vraiment de celles-ci ? Or, sans mémoire on est condamné, au mieux à être démuni face aux décisions, au pire à être manipulé et donc à subir.

Le CEDRA a donc dépoussiéré ce qui avait été affirmé ou promis depuis fin 1994, afin de le confronter à la réalité des faits. Exercice renforcé par un vécu au quotidien, à Bure (et Soullaines), ces 20 années passées.

### // Un laboratoire, rien d'autre !

Dès l'origine, des lanceurs d'alerte prévenaient : le laboratoire n'est qu'un habillage, un cheval de Troie, l'antichambre d'un projet enfouissement. L'analyse était basée sur l'historique du projet. L'Etat ayant tenté d'implanter un site d'enfouissement dans les années 1987-1990 et ayant essuyé de véritables jacqueries, il en était passé par la voie législative (loi du 30 décembre 1991, dite loi Bataille), qui ne parlait plus d'enfouissement mais de « laboratoire de recherche souterrain »<sup>(1)</sup>.

Les élus qui, fin 1993, avaient accepté ce « laboratoire » (Haute-Marne et Meuse, entre autres) contestaient cette vision : « *Fin 93, le Conseil général s'est prononcé favorablement à l'implantation sur son territoire d'un laboratoire (...) cet accord vaut pour un laboratoire de recherche et n'anticipe aucunement sur un quelconque stockage* » [Ligne Directe, journal du Conseil général de Haute-Marne, n°27 / sept-oct 1995 / p 2]. Dans une nouvelle délibération, toujours favorable au labo et datée du 27 mai 1997, le même Conseil général persistait et rassurait : « *ce vote ne vaut aucunement engagement pour le principe d'un éventuel stockage* »<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs

<sup>(2)</sup> L'affranchi de Chaumont du 30 mai 1997

Combien de fois les populations de la région de Bure se sont-elles vu martelées que le projet n'était qu'un laboratoire, et rien d'autre ?

Las, quelques années après, en 2006 et le « labo » bien implanté, une nouvelle loi <sup>(3)</sup> confirmait le pot aux roses : « *Après entreposage [en surface], les déchets radioactifs ultimes ne pouvant pour des raisons de sûreté nucléaire ou de radioprotection être stockés en surface ou en faible profondeur font l'objet d'un stockage en couche géologique profonde* » (article 6). Adieu le pseudo laboratoire.

Et le clou vient encore d'être enfoncé par l'Andra, promoteur et exploitant de l'enfouissement, avec son Cigéo qui cache un « centre industriel de stockage géologique » !

Qu'en pensent les honnêtes citoyens, d'ici et d'ailleurs ? Et de la saillie d'un élu local, conseiller général de Haute-Marne, relevée dans un discret compte-rendu : « *Nous savions, même si nous avons tenu un discours de langue de bois à l'époque, que l'objectif de l'Andra était bien d'installer un centre d'enfouissement. On se sent mieux après l'avoir dit publiquement* » <sup>(4)</sup>. ■

## // Un pays « de droit », où le droit prime

Dans un pays de droit, chacun doit respecter la loi, la loi, et donc l'implantation d'un laboratoire (loi de 1991) puis d'un centre d'enfouissement (loi de 2006).

« Des » laboratoires. La loi de 1991 <sup>(1)</sup> obligeait à ce qu'il y ait « des » laboratoires (article 4) <sup>(5)</sup>, de manière à un choix entre différents sous-sols. Il n'y en eut qu'un seul. Respect de la loi, par les parlementaires et l'Etat ?

« Concertation ». La même loi de 1991, clé du projet d'enfouissement, obligeait également à ce que : « *Tout projet d'installation d'un laboratoire souterrain donne lieu, avant tout engagement des travaux de recherche préliminaires, à une concertation avec les élus et les populations des sites concernés* » (article 6). Peu après

la désignation des départements (janvier 1994), sept habitants de ces départements (dont le Meusien J.Franville à qui hommage doit être rendu) saisissaient le Tribunal administratif, puis le Conseil d'Etat, pour défaut de concertation. Le juriste de l'instance rendait son analyse en ces termes : « *Il n'y a eu ni réunions publiques, ni ouverture de registres, ni visites dans les mairies (...) la procédure légale n'a pas été respectée* » <sup>(6)</sup> et pourtant le Conseil d'Etat rejetait la requête. Respect de la loi, par les pouvoirs publics ?

Voilà deux épisodes de notre « démocratie » qui expliqueront, par exemple, la révolte envers le « débat public » actuel. ■

## // Les politiques, eux qui prennent les décisions

**D. Voynet** (Les Verts) : alors candidate aux élections présidentielles de 1995, déclarait : « *Je participe à une manifestation [à Chaumont] qui a pour but de protester contre le choix du département de la Haute-Marne comme site d'accueil d'un laboratoire* » <sup>(7)</sup>. Or, le 3 août 1999, devenue ministre, elle cosignait un décret créant un laboratoire à Bure ! <sup>(8)</sup>

**JP. Bachy** (PS) : tête de liste aux élections régionales Champagne-Ardenne de 2004 répondait ceci, entre les deux tours, à un courrier d'une électricienne de Haute-Marne : « *Dimanche de deux choses l'une. Vous vous abstenez, la droite passe, et Bures [sic] se fait. Ou vous votez à Gauche et le projet est stoppé* » <sup>(9)</sup>. La liste Bachy est passée, la liste Bachy est repassée en 2010, quant à Bure...

<sup>(3)</sup> Loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs

<sup>(4)</sup> C.Toussaint, in compte-rendu de la séance plénière du Conseil général du 18-19 octobre 2001

<sup>(5)</sup> Et non pas deux, comme souvent dit de manière abusive

<sup>(6)</sup> Malgré cette analyse de son juriste, le Conseil d'Etat rejetait la requête des habitants (28 novembre 1997)

<sup>(7)</sup> Journal de la Haute-Marne du 17 décembre 1994

<sup>(8)</sup> Décret du 3 août 1999 autorisant l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs à installer et exploiter sur le territoire de la commune de Bure (Meuse) un laboratoire souterrain

<sup>(9)</sup> Courrier de JP.Bachy, du 25 mars 2004. Information reprise ensuite par l'hebdomadaire L'affranchi

**F. Hollande** (PS) : député, il a voté la loi du 30 décembre 1991 <sup>(11)</sup> qui préparait la voie à l'enfouissement. Député de Corrèze et conseiller régional (Limousin), il s'est positionné en 2000 contre l'implantation locale d'un laboratoire (le fameux second laboratoire). En avril 2012, à la veille du premier tour des présidentielles, à Saint-Dizier (Haute-Marne), il est à nouveau pour. <sup>(10-11)</sup>

**A. Allemeersch** (UMP) : vice-président du Conseil général de Haute-Marne et idolâtre du « laboratoire » de Bure, il clamait à tout va, avant la loi du 28 juin 2006, qu'il « sortirait le fusil » si le laboratoire se transformait en site d'enfouissement. Depuis, nul n'a vu l'ombre dudit fusil.

**B. Sido** (UMP) : président du Conseil général de Haute-Marne, clamait en 2001 <sup>(12)</sup> devant ses collègues : « *En 2006, je peux déjà vous affirmer officiellement que je refuserais*

*le stockage des déchets nucléaires à Bure* ». Mais également sénateur, et à ce titre président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), il prône le nucléaire aux députés et sénateurs, et l'enfouissement des déchets produits, tout en faisant distribuer 30 millions d'euros/an à un GIP en Haute-Marne (autant en Meuse), présidé par... B. Sido ! Conflit d'intérêt flagrant.

**Il est pourtant des élu(e)s préoccupé(e)s par un devenir sain de la grande région de Bure.** A travers l'association EODRA (Lorraine/Champagne-Ardenne), on y trouve toutes les étiquettes politiques, œuvrant de concert <sup>(13)</sup>. ■

## // Andra-Bure, chantier exemplaire

Début 2002, une revue spécialisée prévention dans le BTP (bâtiments et travaux publics) se déplaçait au laboratoire de Bure. De ses rencontres et explications reçues, elle en tirait un dossier (avril 2002) dans lequel on pouvait lire : « *L'organisation de la prévention, une démarche permanente (...) un laboratoire aux mesures de sécurité rigoureuse (...) des moyens de prévention adaptés (...) on perçoit réellement une priorité totale à la sécurité* » <sup>(14)</sup>

15 mai 2002, une poignée de semaines plus tard, E. Joly, ouvrier sur le chantier, était tragiquement tué au fond du laboratoire. La justice gelait le chantier pendant 6 mois, puis à nouveau six mois, et expliquait dans son délibéré ultérieur <sup>(15)</sup> que ce « délit d'homicide involontaire dans le cadre du travail » était dû à une série de fautes majeures, tandis qu'elle soulignait qu'un premier « incident » grave s'était déjà produit une semaine avant. ■

## // Géologie exemplaire

L'ennemie n°1 d'un site d'enfouissement c'est l'EAU, l'Andra l'a assez répété, car elle dégraderait les conteneurs, se gorgerait de radioéléments qu'elle diffuserait par ses déplacements souterrains. Pendant des années, l'Andra

a affirmé qu'il n'y avait pas d'eau dans le sous-sol de Bure <sup>(16)</sup> or, de par la ténacité des « opposants » à l'enfouissement, elle finira par reconnaître « *des volumes qui se chiffrent en millions de m<sup>3</sup>* » <sup>(17)</sup>.

<sup>(10)</sup> [http://www.dailymotion.com/video/xq9vcv\\_bure-francois-hollande-et-michel-marie-se-tutoient\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xq9vcv_bure-francois-hollande-et-michel-marie-se-tutoient_news)

<sup>(11)</sup> Canard Enchaîné du 13 février 2013

<sup>(12)</sup> Compte-rendu de la séance plénière du Conseil général du 18-19 octobre 2001

<sup>(13)</sup> EODRA > <http://www.stopbure.com/>

<sup>(14)</sup> Chantiers BTP – Le mensuel de la prévention – n° 40 – avril 2002

<sup>(15)</sup> Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc (Meuse). Délibéré du 16 octobre 2007

<sup>(16)</sup> Comme par exemple dans sa revue « Au cœur de la roche » de janvier 1999 : « les couches calcaires à traverser ne contiennent pas d'eau »

<sup>(17)</sup> Courrier de la direction du laboratoire à C.Collin, en date du 21 janvier 2002

## La place manque pour confronter également à la réalité des faits :

- les circulations d'eau souterraines, réelles, complexes, et au réseau karstique inattendu
- les forages profonds prévus à l'origine <sup>(18)</sup> et la négation d'une ressource géothermique bien présente <sup>(19)</sup>
- les failles géologiques, et la sismicité régionale
- les risques majeurs et les nuisances multiples, identifiés par les études de B.Thuillier <sup>(20)</sup>
- les ouvertures aux déchets nucléaires étrangers <sup>(21)</sup>

- les dysfonctionnements démocratiques cumulés, jusqu'à ignorer une pétition de près de 50 000 signatures locales
- les enjeux éthiques posés par l'enfouissement <sup>(22)</sup>
- les impacts économiques... « Bure va nous sauver » déclamaient voici quelques années B.Sido et A.Allemeersch, chefs du conseil général de Haute-Marne, mais, au final, des résultats économiques et démographiques catastrophiques... <sup>(23)</sup>

# C O N C L U S I O N

Depuis 20 ans les populations de BURE ont soulevé quantité de questions, et le temps leur donne raison, alors :

## COMMENT FAIRE CONFIANCE ?

Comment faire confiance à un projet qui n'est qu'un pari sur l'avenir ? Comment faire confiance à un processus où la démocratie est bafouée ? Comment faire confiance à un projet et à un processus dans l'erreur ?

Le temps met en évidence les erreurs, le temps conforte le pragmatisme et le bon sens des populations locales. Le temps, à présent, doit être à l'écoute et à la prise en compte de ce que veulent les populations locales,

seule voie pour sortir de l'impasse, pour éviter les confrontations stériles, et surtout pour ne pas avoir à connaître l'irréversibilité des faits et situations.

## DÉCHETS NUCLÉAIRES



NI ICI, NI AILLEURS  
MAIS AUTREMENT

<sup>(18)</sup> A.Joly, directeur de Andra-Bure in Journal de la Haute-Marne du 7 mars 1994

<sup>(19)</sup> <http://gaiapresse.ca/nouvelles/dechets-nucleaires-un-rapport-explosif-a-bure-37560.html>

<sup>(20)</sup> [http://www.villesurterre.eu/index.php?option=com\\_content&view=article&id=365](http://www.villesurterre.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=365)

<sup>(21)</sup> Directive européenne du 19 juillet 2011

<sup>(22)</sup> [http://catholique-troyes.cef.fr/spip/IMG/pdf/GESTION\\_DES\\_DECHETS\\_NUCLEAIRES\\_Document\\_integral.pdf](http://catholique-troyes.cef.fr/spip/IMG/pdf/GESTION_DES_DECHETS_NUCLEAIRES_Document_integral.pdf)

<sup>(23)</sup> Dernière illustration en date > [http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/11/09/en-haute-marne-joinville-la-petite-bourgeoise-tombée-en-desheren\\_3511086\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/11/09/en-haute-marne-joinville-la-petite-bourgeoise-tombée-en-desheren_3511086_3224.html)